

**DÉLIBÉRATION N°9 - AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE DE SERVICE « APPUI AU PILOTAGE »**

À la demande du CCAS, une étude a été engagée en 2021 par la direction du « Pilotage et de l'Accompagnement au Changement » afin d'expertiser les fonctions mutualisées CCAS / Ville / CUD et plus précisément, parmi ces dernières, celles relevant des processus d'élaboration et de pilotage des sept budgets du CCAS ainsi que la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Cette étude, placée sous la responsabilité de la Direction Générale, a associé l'ensemble des directions concernées ainsi que leurs agents qui ont participé à plusieurs groupes de travail dont l'objectif était l'évolution des processus, des procédures et des outils partagés.

Elle a mis en exergue notamment la complexification importante de la gestion des établissements sociaux et médico-sociaux dans un cadre législatif et réglementaire en constante évolution, avec des équilibres budgétaires de plus en plus difficiles à tenir et des postes de travail particulièrement difficiles à pourvoir, dont ceux des soignants.

À partir des préconisations de cette étude, de multiples actions ont été mises en œuvre (formalisation de processus différents, création de nouvelles instances de travail collaboratif, de nouvelles procédures et d'outils partagés) en même temps que des moyens humains ont été confortés et redéployés.

Les conclusions de cette étude mettent également en exergue la nécessité de créer un poste de chef de service « Appui au Pilotage » auprès de la direction du CCAS.

Ce poste d'encadrement des agents affectés aux fonctions supports au sein du CCAS (RH, achats, systèmes d'information, accueil) assurera la responsabilité, en articulation avec les directions Ville/CUD mutualisées concernées, d'animer le processus d'élaboration et de pilotage des budgets du CCAS, d'élaborer avec la cellule RH une feuille de route en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ainsi que d'optimiser le fonctionnement des fonctions ressources mutualisées.

Le poste est ouvert aux titulaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux, ou à défaut à la voie contractuelle.

Le niveau de rémunération est fixé par référence à celui versé au grade de recrutement (IM 390 / IM 673).

À ces éléments de rémunération, pourront s'ajouter le cas échéant les éléments de régime indemnitaire en vigueur.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver la création d'un poste de responsable de service « Appui au Pilotage » au sein du CCAS de Dunkerque ainsi que les éléments de rémunération correspondants.

**ADOPTÉ**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
Pour le Maire-Président,  
La Vice-Présidente**



**Leïla NAÏDJI**

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DUNKERQUE

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Convoqué le 10 novembre 2022 pour la séance du 17 novembre 2022 à 18h00

---

La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

### ► ONT PARTICIPÉ :

#### ▪ En présentiel

Madame Leïla NAÏDJI - Vice-Présidente  
Monsieur Alain SIMON – Vice-Président Délégué  
Monsieur Rémi BECUWE - Administrateur  
Madame Delphine CASTELLI – Administratrice  
Madame Joëlle CROCKEY - Administratrice  
Madame Catherine DELESALLE – Administratrice  
Monsieur Yohann DUVAL - Administrateur  
Madame Jocelyne FEVER - Administratrice  
Monsieur Josseran FLOCH - Administrateur  
Madame Laurence HUMILIÈRE – Administratrice

#### ▪ En vision conférence

Madame Élisabeth LONGUET

### ► ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

- Madame Michèle PEPIN à Monsieur Alain SIMON

**Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dunkerque en date du 17 novembre 2022**

**DÉLIBÉRATION N°9 - AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE DE SERVICE « APPUI AU PILOTAGE »**

À la demande du CCAS, une étude a été engagée en 2021 par la direction du « Pilotage et de l'Accompagnement au Changement » afin d'expertiser les fonctions mutualisées CCAS / Ville / CUD et plus précisément, parmi ces dernières, celles relevant des processus d'élaboration et de pilotage des sept budgets du CCAS ainsi que la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Cette étude, placée sous la responsabilité de la Direction Générale, a associé l'ensemble des directions concernées ainsi que leurs agents qui ont participé à plusieurs groupes de travail dont l'objectif était l'évolution des processus, des procédures et des outils partagés.

Elle a mis en exergue notamment la complexification importante de la gestion des établissements sociaux et médico-sociaux dans un cadre législatif et réglementaire en constante évolution, avec des équilibres budgétaires de plus en plus difficiles à tenir et des postes de travail particulièrement difficiles à pourvoir, dont ceux des soignants.

À partir des préconisations de cette étude, de multiples actions ont été mises en œuvre (formalisation de processus différents, création de nouvelles instances de travail collaboratif, de nouvelles procédures et d'outils partagés) en même temps que des moyens humains ont été confortés et redéployés.

Les conclusions de cette étude mettent également en exergue la nécessité de créer un poste de chef de service « Appui au Pilotage » auprès de la direction du CCAS.

Ce poste d'encadrement des agents affectés aux fonctions supports au sein du CCAS (RH, achats, systèmes d'information, accueil) assurera la responsabilité, en articulation avec les directions Ville/CUD mutualisées concernées, d'animer le processus d'élaboration et de pilotage des budgets du CCAS, d'élaborer avec la cellule RH une feuille de route en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ainsi que d'optimiser le fonctionnement des fonctions ressources mutualisées.

Le poste est ouvert aux titulaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux, ou à défaut à la voie contractuelle.

Le niveau de rémunération est fixé par référence à celui versé au grade de recrutement (IM 390 / IM 673).

À ces éléments de rémunération, pourront s'ajouter le cas échéant les éléments de régime indemnitaire en vigueur.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver la création d'un poste de responsable de service « Appui au Pilotage » au sein du CCAS de Dunkerque ainsi que les éléments de rémunération correspondants.

**ADOPTÉ**

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
Pour le Maire-Président,  
La Vice-Présidente**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-200027167-20221117-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2022

Affichage : 24/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

**Leïla NAÏDJI**

